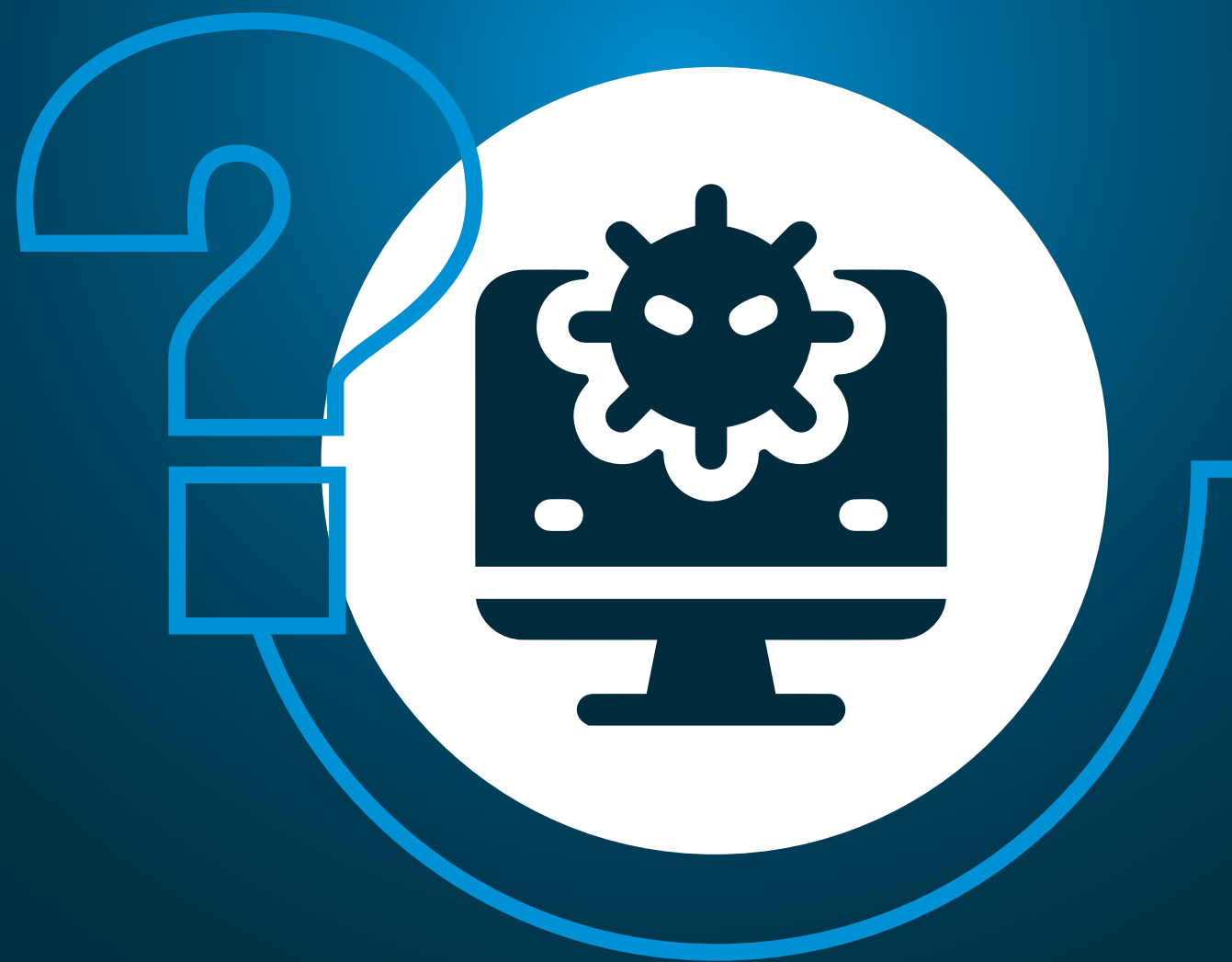


# QUE FAIRE EN CAS DE CYBERATTAQUE



Méthodologie synthétique de gestion des cyberattaques pour les dirigeants des entreprises, associations, collectivités, administrations

# PREMIERS RÉFLEXES

**Alertez immédiatement votre support informatique si vous en disposez**  
afin qu'il prenne en compte l'incident (service informatique, prestataire, personne en charge).



# PREMIERS RÉFLEXES

## Isolez les systèmes attaqués

afin d'éviter que l'attaque ne puisse se propager à d'autres équipements en coupant toutes les connexions à Internet et au réseau local.



# PREMIERS RÉFLEXES

## NE PAYEZ PAS DE RANÇON !

Car vous encourageriez les cybercriminels à chercher à vous attaquer à nouveau et financeriez leur activité criminelle.



# PREMIERS RÉFLEXES

**Constituez une équipe de gestion de crise** afin de piloter les actions des différentes composantes concernées (technique, RH, financière, communication, juridique...).



# PREMIERS RÉFLEXES

## Tenez un registre des événements et actions réalisées

pour pouvoir en conserver la trace à disposition des enquêteurs et en tirer les enseignements à posteriori.



# PREMIERS RÉFLEXES

## Préservez les preuves de l'attaque :

messages reçus, machines touchées, journaux de connexions...



# PILOTER LA CRISE

**Mettez en place des solutions de secours** pour pouvoir continuer d'assurer les services indispensables. Activez vos plans de continuité et de reprise d'activité (PCA-PRA) si vous en disposez.





# PILOTER LA CRISE

## Faites vous accompagner

par des prestataires spécialisés en cybersécurité que vous pourrez trouver sur [www.cybermalveillance.gouv.fr](http://www.cybermalveillance.gouv.fr)



# PILOTER LA CRISE

## Déclarez le sinistre auprès de votre assureur

qui peut vous dédommager voire, vous apporter une assistance en fonction de votre niveau de couverture.



# PILOTER LA CRISE

## Alertez votre banque

au cas où des informations permettant de réaliser des transferts de fonds auraient pu être dérobées.



# PILOTER LA CRISE

## Déposez plainte

avant toute action de remédiation en fournissant toutes les preuves en votre possession.



# PILOTER LA CRISE

## Notifiez l'incident à la CNIL

dans les 72h si des données personnelles ont pu être consultées, modifiées ou détruites par les cybercriminels.



# PILOTER LA CRISE

## Gérez votre communication

afin d'informer avec le juste niveau de transparence vos administrés, clients, collaborateurs, partenaires, fournisseurs, médias...



# SORTIR DE LA CRISE

Faites une remise en service progressive et contrôlée après vous être assuré que le système attaqué a été corrigé de ses vulnérabilités et surveillant son fonctionnement pour pouvoir détecter toute nouvelle attaque.



# SORTIR DE LA CRISE

## Tirez les enseignements de l'attaque

et définissez les plans d'action et d'investissements techniques, organisationnels, contractuels, financiers, humains à réaliser pour pouvoir éviter ou à minima pouvoir mieux gérer la prochaine crise.





# CONTACTS UTILES

## Conseils et assistance

Dispositif national de prévention et d'assistance  
aux victimes de cybermalveillance  
[www.cybermalveillance.gouv.fr](http://www.cybermalveillance.gouv.fr)






Assistance et prévention  
en sécurité numérique

## Notification de violation de données personnelles

Commission nationale informatique et liberté (CNIL)  
[www.cnil.fr/fr/notifier-une-violation-de-donnees-personnelles](http://www.cnil.fr/fr/notifier-une-violation-de-donnees-personnelles)

Police – gendarmerie : 17



 02 51 62 03 83  
 [contact@groupeadinfo.com](mailto:contact@groupeadinfo.com)  
 [www.groupeadinfo.com](http://www.groupeadinfo.com)